



Mesures à appliquer

Consignes générales pour l'ensemble du personnel

Pour mémoire, le port d'un masque grand public est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. C'est notamment le cas pendant la circulation de l'établissement, ou pendant la récréation. Il peut néanmoins être porté dans les autres situations.

- ❖ Appliquer les gestes barrière.
- ❖ Maintenir la distance d'au moins un mètre dans les espaces clos (*sauf entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe à l'école maternelle*).
- ❖ Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel médical et celui assurant le nettoyage.
- ❖ Prendre connaissance des consignes propres à l'établissement.
- ❖ Attribuer des zones de travail par le biais de consignes claires.
- ❖ Dans les locaux exigus, assurer de préférence des emplacements fixes pour chaque personnel ou sa zone d'évolution matérialisée si c'est pertinent.
- ❖ Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage, etc.) partagé par plusieurs personnes pendant le travail.
- ❖ Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris).
- ❖ Limiter, dans la mesure du possible, les déplacements à l'intérieur de l'établissement.
- ❖ Échelonner les horaires de présence dans les parties communes et des repas pour limiter le nombre de personnes présentes (salles de pause, salles des professeurs, etc.).
- ❖ Aménager les bureaux de sorte qu'au moins un mètre soit laissé entre les places assises (soit environ 4 m² par agent, à l'exception de ceux dont le poste de travail, dans la configuration de la salle, se trouve contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.).
- ❖ Rappeler très régulièrement les consignes.
- ❖ Mettre en place des mesures de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement, etc.



FICHE N°11 : PERSONNELS

- ❖ Identifier la pièce ou l'espace dédié à l'accueil des cas suspects de Covid-19 et la munir de masques et d'un point de lavage des mains.

Personnel accueil/vie scolaire

- ❖ Privilégier une séparation physique entre le personnel d'accueil et les élèves ou les visiteurs.
- ❖ Les espaces doivent permettre le respect de la distanciation physique.

Infirmier, service médical, SST

- ❖ Mettre à disposition des masques adaptés pour traiter les suspicions de cas Covid-19 ou pour réaliser des soins.
- ❖ Mettre à disposition des thermomètres sans contact.

Cuisinier, agent de restauration, chef de cuisine

- ❖ Rappeler les gestes barrière.
- ❖ Rappeler que toute personne symptomatique (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) ne doit pas se rendre sur son lieu de travail.
- ❖ Rappeler qu'une attention particulière doit être portée au nettoyage et à la désinfection de toutes les surfaces et tous les ustensiles en contact avec la nourriture.
- ❖ Limiter le nombre de personnes en cuisine (en adoptant les modalités de production). Cette adaptation doit également permettre de diminuer le temps que les agents passeront en plonge, local généralement très petit et humide, ne permettant pas la distanciation (prévoir le port du masque).
- ❖ Attribuer, dans la mesure du possible, des outils de travail individuels à chaque cuisinier (ustensiles, couteaux, etc.).
- ❖ Si le nettoyage des vêtements est externalisé, prévoir une poubelle pour vêtements de travail sales, sinon prévoir un contenant à usage unique par agent pour le transport de ses vêtements sales.
- ❖ Prévoir des vêtements de travail à usage unique si possible ou un changement à chaque prise de poste ou mettre à disposition une sur-blouse à usage unique ou adapter la fréquence de nettoyage et de changement de vêtements du personnel.



FICHE N°11 : PERSONNELS

- ❖ Prévoir une zone de stockage des sacs hermétiques de vêtements sales et de retour des vêtements propres.

Agent technique de maintenance

- ❖ Préconiser un outillage individuel.
- ❖ Éviter le partage des outils et privilégier l'affectation individuelle des caisses à outils. Dans le cas où ce n'est pas possible, les nettoyer avant et après chaque utilisation à l'aide de produits désinfectants adaptés.
- ❖ Éloigner les autres personnes à plus d'un mètre.
- ❖ Nettoyer le poste de travail par le technicien en début et fin de service au moyen de produits désinfectants adaptés.
- ❖ Mettre à disposition des solutions hydroalcooliques ou un point d'eau avec savon, lingettes/produits désinfectants adaptés afin d'assurer un lavage de mains régulier.
- ❖ Rappeler les règles de lavage des mains, et ceci même si des gants sont portés.
- ❖ Réévaluer les risques, en prenant en compte le contexte actuel, pour chaque intervention de maintenance présentant des risques particuliers de contamination.

Personnel extérieur à l'établissement

- ❖ Mettre à proximité de l'accueil du gel hydroalcoolique afin que le personnel extérieur puisse se désinfecter les mains après l'ouverture/fermeture des portes ou manipulation d'objet.
- ❖ Rappeler les consignes générales (affiche ou remise d'une fiche consignes).
- ❖ Les professionnels médico-sociaux ou libéraux intervenant sous convention avec les établissements scolaires auprès des élèves doivent impérativement être équipés par leur employeur ou leur cabinet de masques pour eux et pour les élèves auprès desquels ils interviennent, de gel hydroalcoolique pour se laver les mains et celles de l'élève avant et après intervention, et de lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces partagées, systématiquement en fin de séance.

Livraison (personnel extérieur)

- ❖ Privilégier la remise et la signature des documents sans contact entre les personnes.
- ❖ Adapter le protocole de sécurité en ajoutant le risque Covid-19.



FICHE N°11 : PERSONNELS

Locaux pour le personnel

Salle de réunion/salle des professeurs

- ❖ Utiliser des sièges distants d'au moins un mètre.
- ❖ Nettoyer et désinfecter **au moins une fois par jour**.
- ❖ Aérer régulièrement ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ Si possible, bloquer les portes en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée) si cela n'affecte pas les dispositions de la maîtrise du risque incendie.
- ❖ Mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur la table, notamment s'il y a échange de documents papiers.

Bureaux

- ❖ Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ En bureaux partagés, respecter la distanciation physique d'au moins un mètre.
- ❖ Rester au même bureau toute la journée. Si possible affecter individuellement les places (par exemple : chacun se place au même endroit entre deux périodes de télétravail).
- ❖ Privilégier que chacun prenne en charge de nettoyer son poste en début et en fin de journée avec un kit de nettoyage fourni (clavier et plan de travail notamment).
- ❖ Veiller à la désinfection **quotidienne** du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs, etc.) ou mettre à disposition du gel hydroalcoolique.

Accueil de parents

- ❖ **Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent désormais entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage ou désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.**